

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° ..... en date du .....

**portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique en application de l'article L. 3334-2 du code de la santé publique**

**(modèle à adapter aux différentes situations)**

**Le Maire de** .....

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 ....du .... réglementant les débits de boissons dans le département de la Creuse et notamment ses articles 1, 2 10 et 11 ;

VU la demande présentée par ..... en date du..... ;

**CONSIDÉRANT QUE**.....

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

SOIT : M... (nom, prénom, profession) demeurant à ...

SOIT : La société ... (nom) sise... (adresse du siège social) représentée par M/Mme (nom, prénom, profession et qualité) demeurant à ...

SOIT : L'association ... (nom) sise... (adresse) représentée par M/Mme (nom, prénom, profession) demeurant à ...

est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire le ... OU du ... au ... à l'occasion de ... (intitulé ou toute précision sur la manifestation).

### **ARTICLE 2 :**

Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016.... du ... (date) susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département.**

### **ARTICLE 3 :**

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

### **ARTICLE 4 :**

Madame / Monsieur le maire est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

Fait à ....., le

Le maire,